

[EN - ES - FR - IT - LA - PT]

DÉCRET

La Pénitencerie Apostolique, afin d'accroître la dévotion des fidèles et pour le salut des âmes, en vertu des facultés qui lui sont attribuées par le Souverain Pontife François Pape par Divine Providence, a écouté la récente demande présentée par le Très Éminent Cardinal de la Sainte Église Romaine Kevin Joseph Farrell, Préfet du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, à l'occasion de la IVème Journée Mondiale des Grands-Parents et des Personnes Âgées, récemment instituée par le Souverain Pontife le quatrième dimanche du mois de juillet et qui, cette année, aura pour thème « Dans ma vieillesse, ne m'abandonne pas » (cf. Ps 71, 9) ; elle accorde gracieusement des trésors célestes de l'Église, l'Indulgence Plénière, dans les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Souverain Pontife) aux grands-parents, aux personnes âgées et à tous les fidèles qui, animés d'un véritable esprit de pénitence et de charité, participeront le 28 juillet 2024, à l'occasion de la IVème Journée Mondiale des Grands-Parents et des Personnes Âgées, aux différents services organisés dans le monde entier, Indulgence plénière qui peut également être appliquée comme suffrage pour les âmes du Purgatoire.

Ce même jour, le Tribunal de la miséricorde accorde également une Indulgence Plénière aux fidèles qui consacreront un temps suffisant à visiter, réellement ou virtuellement, leurs frères et sœurs âgés dans le besoin ou en difficulté (malades, personnes seules, handicapés, etc.).

L'Indulgence Plénière pourra également être accordée aux personnes âgées malades et à tous ceux qui ne peuvent quitter leur domicile pour une raison grave, sous condition de détachement à tout péché et avec l'intention de remplir les trois conditions habituelles dès que possible ; ils s'uniront spirituellement aux fonctions sacrées de la Journée Mondiale, en offrant au Dieu miséricordieux leurs prières, leurs douleurs ou les souffrances de leur vie, en particulier lors de la diffusion des différentes célébrations dans les médias.

Afin que l'opportunité d'obtenir la grâce divine par la puissance des Clés de l'Église soit plus facilement réalisée par la charité pastorale, cette Pénitencerie demande instamment aux prêtres, dotés des facultés appropriées pour entendre les confessions, de se rendre disponibles, dans un esprit de disponibilité et de générosité, pour la célébration de la Pénitence.

Ce décret est valable pour la IV^e Journée Mondiale des Grands-Parents et des Personnes Âgées. Nonobstant toute disposition contraire.

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie Apostolique, le 9 juillet 2024.

Angelo Card. De Donatis
Pénitencier Majeur

+ S.E.R. Mons. Krzysztof Józef Nykiel
Régent

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana